



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Article 1 – les Modalités d'accueil

La garderie est ouverte chaque jour d'école :

- le matin de 8h à 8h50, et à partir de 7h30 (avec petit-déjeuner)
- le soir de 16h30 à 18h45

L'accueil des enfants est assuré dans la salle polyvalente (dortoir, motricité, garderie), une classe maternelle et la coursive de l'Ecole de la Mer, le matin, le soir. La feuille de renseignements et la fiche inscription aux périscolaires, devront être complétées par l'autorité parentale pour que l'enfant puisse être admis à cet accueil, même pour un accueil occasionnel. Un petit déjeuner sera servi entre 7h30 et 7h55

Il est impératif de remplir et remettre une fiche d'inscription obligatoire au personnel de la garderie au plus tard le vendredi précédent chaque semaine. Les ATSEM doivent connaître le nombre d'enfants accueillis pour leur sécurité.

Les enfants de maternelle et CP ne pourront quitter la garderie qu'accompagnés d'un adulte. Pour les enfants de CE et de CM, le trajet pourra se faire seul, sous réserve d'avoir fourni une autorisation parentale au préalable.

Article 2 – Les activités

Les animateurs proposent aux enfants des jeux d'éveil, de société, de la lecture, du dessin, des activités manuelles et des jouets. Par ailleurs, lorsque le temps le permet, ils organisent des jeux extérieurs.

Article 3 – Les tarifs/Le paiement

- 0,60 € la demi-heure pour QF inférieur à 515 (toute demi-heure commencée est due)
- 0.80 € la demi-heure pour QF supérieur ou égal à 515 (délibération du conseil Municipal du 29 mai 2019).

Les enfants qui ne se désistent pas avant 48h seront facturés.

Une facture unique garderie, cantine et ALSH sera éditée à la fin du mois (Voir article paiement sur le règlement de la restauration scolaire).

L'inscription à la garderie vaut acceptation de son règlement